

# ***DEMOCRATIE PARTICIPATIVE EN AMENAGEMENT URBAIN VERS LA MICRO-REPRESENTATIVITE***

---

**Jean-Philippe GARDERE**

Ingénieur Ecole Centrale de Nantes

Docteur en sciences de l'Information et de la Communication

Directeur des espaces publics et des déplacements urbains en Mairie de plus de 80 000 habitants

---

## **Résumé**

Le principe de la démocratie participative consiste à impliquer le citoyen dans les décisions et les débats politiques. Dans ce cas, le rôle du citoyen va au-delà du dépôt d'un bulletin de vote dans une urne, il revendique le droit à participer plus étroitement à la vie civile, notamment en tant qu'acteur des décisions qui vont agir sur son cadre de vie. Beaucoup de collectivités locales se sont lancées dans cette démarche, engageant avec plus ou moins de succès les riverains dans les décisions publiques. Cependant, l'une des conditions de réussite de cette démarche est de considérer que le passage d'une démocratie délibérative à une démocratie participative ne se décrète pas. Il doit faire l'objet d'un projet abouti qui envisage les risques, les leviers et les freins au changement, ainsi que la prise en considération des modalités opératoires et du crédit accordé à cette pratique réflexive. Cet article présente une réponse possible aux tâtonnements actuels en matière de démocratie participative. Il s'agit d'un modèle alternatif qui gère à la fois la discussion du citoyen et la décision de l'élu. Ce modèle est ici nommé la *micro-représentativité*.

## **Mots clé**

Débats ; Citoyens ; Démocratie ; Participation ; Représentation.

# **DEMOCRATIE PARTICIPATIVE EN AMENAGEMENT URBAIN**

## **VERS LA MICRO-REPRESENTATIVITE**

---

### **I. Les enjeux de la démocratie participative**

La démocratie participative est confrontée à différents enjeux de pouvoirs contradictoires qui sont paradoxalement liés :

1. Tout d'abord la démocratie participative tend à restaurer une bonne image de la vie politique et ambitionne de faire baisser le taux d'abstention aux élections en impliquant davantage le citoyen.
2. Cependant, il peut exister une volonté des élus locaux de restreindre le pouvoir participatif des citoyens à la seule dimension consultative. Cela afin de préserver leur propre espace de gouvernance. Cette situation est-elle vraiment antinomique sachant qu'il n'est pas aisé de garantir la compétence et la représentativité des participants à une assemblée ?
3. Par ailleurs, la notion de démocratie participative a des limites. Initialement mise en place pour s'exercer au niveau local, la gestion des grands débats de société lui échappe.

Autant de questions qui méritent d'être étudiées avant de se prononcer sur un processus de démocratie participative plus global.

#### ***Représentation et participation : une alternative***

La participation soulève des débats à l'issue desquels émerge une alternative. Cependant, le domaine étant très vaste et hétéroclite, cet article se limite à une réflexion sur la démocratie participative en aménagement

urbain, à l'œuvre depuis plusieurs années dans les villes.

La démocratie participative et la communication de proximité permettent de relever les défis lancés par les contraintes de chaque acteur social afin d'essayer de trouver des compromis. Cette mission est d'autant plus complexe que la population se compose d'entités différentes dont les objectifs ne sont pas nécessairement convergents. Démocratie participative et démocratie représentative s'inscrivent dans une complémentarité d'autant que les affaires publiques nécessitent un fort investissement confié aux élus. Par ailleurs, lorsque le citoyen prend part au débat ou bien le provoque, il peut contribuer à donner un autre éclairage exploitable par les élus et se réconcilier avec la chose publique. Dans ce fonctionnement idéal, la démocratie participative pourrait renforcer la démocratie représentative.

Les projets technologiques portés par les administrations publiques sont le foyer de transformations sociales importantes. Catalyseurs des aspirations tout à la fois politiques et citoyennes, elles font poindre la question du lien social dans la Cité car d'une certaine manière, les technologies et la société interagissent. La réponse à cette problématique urbaine est bicéphale au même titre que la nature des acteurs impliqués. D'une part le lien social se tisse entre les habitants, au gré de leurs habitudes dans la ville, de leurs parcours quotidiens et de leurs attentes individuelles. D'autre part le pilotage est politique, c'est celui des représentants élus qui œuvrent à l'échelle du collectif. Entre les deux, l'amplitude laisse place au débat sous forme de démocratie participative ou représentative. Ici nous défendons la notion de *micro-représentativité* pour identifier le processus à mettre en place afin de gérer la différence entre les enjeux du maître d'ouvrage (l'élu), ceux du maître d'œuvre (les services techniques), et ceux du

maître d'usage (le citoyen, riverain). Les choix technologiques et leurs effets escomptés ne sont jamais neutres dans le pilotage de projet. L'enjeu est d'évaluer comment contrôler, maîtriser, voire aménager ces choix dans le cadre d'un projet d'environnement urbain. Pour cela, il faut aller au-delà des contingences de management de projet. En effet, c'est par le jeu des pouvoirs locaux avec les instances de représentation que se tisse la trame d'un projet, de son idée à sa réalisation.

### ***Vers un autre mode de participation***

Au croisement des intérêts politiques, des enjeux techniques et de la portée sociale, la *micro-représentativité* esquisse le dessein d'une dynamique positive de la gestion de projet urbain. Il s'agit de démontrer la volonté de valorisation de la remontée d'informations des habitants vers les instances décisionnelles. Cette démarche croise la communication ascendante et descendante et aspire dès lors à une réflexivité des pratiques institutionnelles pour faire des projets techniques, voire politiques, le lieu de projets sociotechniques. Le recours aux aspects communicationnels tend à être un palliatif des antagonismes d'usages et de réalisations. Un tel projet transversal vise à ne pas séparer la démocratie représentative de son pendant, la démocratie participative. Cela pour laisser une place réelle, identifiable et mesurable en termes d'effets, au pouvoir politique et aux riverains. Parler de *micro-représentativité*, c'est prendre en considération le caractère opératoire et éminemment organisationnel du pilotage d'un projet urbain où la communication et la concertation jouent un rôle déterminant, ce qui constitue un pôle caractéristique de la *micro-représentativité* ici proposée. Cette rupture avec le modèle de communication descendante souvent assimilé à l'Administration contribue à la rénovation des politiques urbaines et des modes démocratiques émergents. Trois types

d'informations sont alors convoqués dans l'espace urbain :

1. L'information portée par la Ville qui est un facteur d'influence sur les représentations et les formes d'appropriation des projets par les riverains ;
2. L'information média, celle de la Ville racontée par les politiques ;
3. L'information qui résulte d'une lecture individuelle de la Ville. Il s'agit de celle du citoyen qui circule au gré des parcours de vie dans la Ville et se complètent des deux précédentes natures d'informations. La cohabitation de ces espaces informationnels s'envisage avec des marges d'autonomie possibles. Les interactions ne sont pas nécessaires entre les trois axes, mais une circulation de l'information est tout de même requise entre deux au minimum pour établir ensuite des passerelles entre les domaines.

## **II. De la participation à la *micro-représentation***

La confusion de spécification entre les espaces entraîne un amalgame entre les intérêts privés et l'intérêt général qui n'est pas sans poser de multiples problèmes. Ainsi, les interactions sociales dans l'espace démocratique sont complexes et doivent aujourd'hui être considérées non plus au niveau de l'individu mais des organisations. Acteurs d'espaces citoyens, une double interaction s'exerce entre les individus et les entités. Cela génère des rapports de force et des luttes de pouvoir. Ces conflits vont perturber le débat et rendre difficile la mise en place d'une véritable participation. Ainsi, avant tout débat, un référentiel commun entre les citoyens devra être trouvé.

On peut estimer que le développement des nouveaux mécanismes de participation de la collectivité lance un défi aux institutions de la

démocratie représentative. Pour certains, ce défi peut sembler diminuer le rôle des représentants élus. Ce n'est pourtant pas le cas. En effet, pour être chargée de sens, la participation suppose que les représentants élus ouvrent aux citoyens des espaces d'expression pour connaître leurs avis, cela dans la perspective d'un effet rétroactif sur les orientations politiques. Cependant, le rôle des représentants élus demeure décisif en dernier lieu car la participation ne délègue pas le pouvoir d'arbitrage et de décision aux citoyens.

Une plus grande participation de la collectivité est susceptible d'avoir, entre autres, les conséquences suivantes :

1. L'expression plus nette des intérêts divergents et des conflits pouvant surgir entre eux ;
2. Un problème d'équilibre entre les intérêts de groupe et l'intérêt public ;
3. La découverte de l'exigence de nouveaux services ;
4. La pression pour l'amélioration du fonctionnement des services existants ;
5. Les conflits entre les exigences d'une participation accrue de la collectivité.

Reste à trouver des solutions à de telles questions en arbitrant entre des réclamations et des priorités concurrentes. Cette prérogative a toujours constitué une des tâches primordiales des représentants élus. Il est possible que la participation de la collectivité multiplie et rende plus explicites ces réclamations et priorités, sans pour autant renoncer à la nécessité d'un système de gouvernement représentatif. Cela est d'autant plus significatif lorsqu'il s'agit de rendre des jugements définitifs. Du croisement des points de vue naît la décision publique sous la responsabilité de l'élu, garant de l'intérêt général. Le Maire, avec le suffrage universel, représente les populations et a, à ce titre, un double rôle. D'une part il est le porte-parole des besoins des habitants, d'autre part il est

garant de l'expression directe des citoyens. L'élu joue un rôle majeur en faveur du respect de l'intérêt général. Celui-ci se définit non comme la somme d'intérêts particuliers, mais en référence au contrat social, aux valeurs de la République et aux engagements politiques de l'élu.

### ***Logiques communicationnelles de la micro-représentativité***

La démocratie contemporaine est caractérisée par la représentativité. Malgré cela la participation du citoyen dans la vie politique se réduit souvent à choisir, par le biais d'un processus électoral périodique, ses gouvernants pour une durée *a priori* fixe. Le pouvoir que le délégué (l'électeur) confie au délégué (l'élu) rend ce dernier seul responsable du bon déroulement des projets de la collectivité. Ainsi l'acte citoyen s'exprime par voie de délégation. Cependant ce mode rencontre des limites car il amène l'individu à déléguer paradoxalement toujours plus. A l'interface des sphères publiques et privées, la société démocratique lutte contre ses dysfonctionnements car comme tout modèle humain elle n'est pas un système parfait. En effet, son fonctionnement suppose qu'elle obtienne la légitimité plus affective que rationnelle des individus.

Le modèle de *démocratie de proximité* valorise le dialogue entre représentants et représentés et prend toute sa dimension au niveau micro local (quartier). Le rapprochement élus/citoyens offre une complémentarité au modèle de démocratie représentative. Il privilégie la gestion de proximité et de solidarité. C'est alors qu'en capitalisant les savoirs des riverains il ne prend pas en compte le projet politique dans sa globalité. Il en résulte que les règles de fonctionnement du conseil de quartier sont souvent floues et que leur rôle est essentiellement consultatif.

Le modèle de *démocratie participative* met l'accent sur la prégnance du politique et

encourage l'autonomie de la société civile par une participation active des citoyens. La création d'institutions décisionnelles qui redistribuent les ressources s'appuie sur des règles et procédures où les acteurs politiques et sociaux échangent. Le risque est d'instaurer une routine marquée par le poids de l'institutionnalisation de la démocratie malgré la qualité délibérative de la situation (modèle en vigueur en Amérique Latine). La démocratie participative, telle qu'elle est actuellement mise en œuvre, n'est, pour les raisons précédemment évoquées pas une amélioration satisfaisante de la démocratie. En effet, elle revient à confier un certain pouvoir à des organes qui ne sont pas l'expression du système démocratique par excellence mais qui constituent un quatrième pouvoir.

Si la consultation est un atout égalitaire significatif, elle doit se faire conformément au système démocratique. De ce fait, par démocratie il ne faut pas entendre, comme c'est le cas aujourd'hui, le renvoi de la décision à des individus, mais le rapprochement de la démocratie représentative avec l'individu : c'est ce que je nomme *micro-représentativité*.

Ce qui aujourd'hui a cours dans notre système démocratique, par la représentation des instances nationales à municipales, doit aussi pouvoir s'exercer à une échelle plus réduite. Que cette dernière soit géographique (quartier), temporelle (projet) ou clientéliste (jeunes, personnes âgées, femmes ...). En effet, même si le système représentatif comporte ses failles et ses dysfonctionnements, il garantit principalement la démocratie. C'est ce que nos associations, réunions de concertation et conseils de quartier dans leur forme actuelle ne garantissent pas nécessairement. D'où l'idée de capitaliser sur ce qui se fait à une échelle macro – au niveau de l'Etat et des collectivités – et de l'adapter à une échelle micro, celle d'un quartier, voire d'une rue, selon des structures pérennes ou n'existant que le temps d'un projet.

Plutôt que d'envisager de nouvelles solutions à chaque soubresaut du modèle actuel de

démocratie, il est souhaitable de le faire évoluer pour être plus proche du citoyen sans excès de politisation ni autres dérives. Si le citoyen souhaite que l'on s'occupe de lui, il est aussi dans l'attente d'objectifs communs fixés. Ainsi, la proximité n'est ni du clientélisme ni une simple proximité territoriale. Les trois points suivants contribuent à tendre vers la *micro-représentativité* :

1. Encourager les initiatives de dialogue collectif. Le citoyen, l'élu, le fonctionnaire doivent être solidaires des décisions et être animés par la volonté d'avancer vers un horizon commun défini ensemble ;
2. Ne pas engager un travail « pour » les habitants, mais « avec » les habitants. L'avenir se construit ensemble, mais la somme des intérêts individuels ne constitue pas le bien commun. Chacun est responsable dès lors qu'il entre dans l'espace public ;
3. Favoriser le compromis constructif. En effet, ce n'est pas parce qu'on ne peut pas tout faire, qu'il ne faut rien faire. Un projet moins ambitieux mais réalisé est parfois préférable à l'inertie, à condition bien sûr de respecter l'environnement et ses riverains.

### III. La *micro-représentativité*

Le concept de *micro-représentativité* pourrait se définir dans ce contexte comme une structure mouvante au gré des projets. Ainsi, autant l'établissement politique français est structuré en Etat, régions, départements, communes..., autant la *micro-représentativité* se caractérise par une flexibilité importante.

Cette notion est une émanation de la démocratie représentative adaptée à un secteur, un projet ou une question particulière. L'initiative de sa création doit

venir, dans l'idéal, des riverains car ce modèle est fondé sur la participation volontaire. Toutefois, l'autorité politique (le conseil municipal pour une Ville), peut jouer un rôle d'incitateur.

La clé de voûte d'un système *micro-représentatif* est le *bureau participatif*. Il s'agit d'un petit groupe de personnes concernées par un sujet. Ce groupe est élu par ses pairs après une réunion où l'ensemble des usagers impliqués est invité. Ainsi, sur un sujet précis, le bureau est organisé autour de membres (riverains, commerçants, jeunes...). Le périmètre des compétences est à définir précisément pour identifier les individus présents. Ce *bureau participatif* acquiert sa légitimité face à la population concernée, avec l'introduction de quotas. Ces derniers garantissent que la composition du groupe reflète la répartition et la représentation des parties prenantes.

Ce *bureau participatif* mène les débats, invite les personnalités compétentes (élus, techniciens...) et donne l'avis final. Avis qui est ensuite soumis à l'autorité politique, le Conseil Municipal par exemple, pour validation ou invalidation de la décision. Néanmoins, même dans ce cas, la décision du Conseil Municipal est prise à partir d'une position affirmée et identifiée des citoyens concernés. Les avantages de cette organisation sont multiples. Mentionnons à titre d'exemple que les élus ne sont pas membres à voie délibérative du *bureau participatif*. Cette caractéristique offre les conditions d'un débat objectif donc théoriquement sans prises de position partisans.

Le périmètre d'intérêt de la question soumise à cette procédure est primordial et suppose une réflexion des décideurs élus en amont pour définir les règles de fonctionnement du bureau. Le périmètre d'action se décompose en deux :

1. Un périmètre d'entrée : avant même la constitution du groupe, la typologie de la population concernée doit être définie. Ce périmètre est géographique (rue, quartier, aire...), par usager (jeunes,

utilisateurs des transports en commun...) ou temporel (durée d'un chantier...). L'analyse de toutes les conséquences des décisions prises est à considérer pour définir la zone d'influence du périmètre ;

2. Un périmètre de sortie : quand le groupe est constitué, définir ses compétences et son territoire. Quelle sera la portée de l'avis ? Consultatif ou décisionnel ?

Une telle *micro-représentativité*, par l'interface qu'elle crée en instituant la strate intermédiaire du bureau participatif, permet d'éviter la prépondérance des intérêts particuliers sur l'intérêt général. Cette dérive est commune à l'ensemble des processus de démocratie participative. Ce phénomène général est appelé le NIMBY. Cette expression américaine signifie *Not In My Back Yard*, (pas dans mon jardin). Elle exprime le décalage entre l'acceptation générale d'un projet et l'opposition au niveau plus local et individuel. La nature de la contestation locale sous forme de NIMBY prend plusieurs formes. Elles ont été identifiées par Arnault de Champuis<sup>1</sup> et Thierry Lobaert<sup>2</sup> :

- Une réaction sous forme de refus, voire de rejet de la communication locale assimilée à une manipulation électorale ;
- L'émergence d'une opinion publique locale à part entière ;
- Un attachement à une identité locale repoussant tout projet tendant à le modifier ;
- L'intérêt de la presse à ces débats locaux ;
- La création d'un domaine jurisprudentiel à part entière dans ce domaine.

Cette attitude de rejet d'un projet mineur peut mener à des incohérences au niveau de

<sup>1</sup> *L'environnement*, n° 1531, octobre 1994.

<sup>2</sup> *Journal des Maires*, septembre 1998.

projets plus importants (être pour le développement des transports en commun, mais contre la localisation de l'arrêt de bus devant son domicile) ou plus importants (être pour la valorisation des déchets, mais contre le site d'implantation d'une usine de retraitement). De la gestion de la résistance au changement, peut dépendre l'issue d'un projet de politique générale.

L'atout de la *micro-représentativité* réside dans la diversité des opinions qui se combinent au sein du bureau participatif et qui créent des dynamiques de progrès où le projet catalyse les opinions. Il n'y a plus ni partisans, ni opposants, mais des acteurs qui contribuent à un projet commun.

### ***Mise en place d'un processus micro-représentatif***

De façon pratique la *micro-représentativité* peut se décliner selon le modèle exposé ci-après. Le lancement du processus découle d'une question ou d'un projet qui donne lieu à une démarche de conseils de quartier ou à un atelier. Ces deux démarches, trop souvent distinctes dans les actions improvisées de démocratie participative ont une procédure unique dans le référentiel de la *micro-représentativité*. En effet, dans ces deux cas, le périmètre de pertinence est défini. Pour un conseil de quartier c'est le quartier lui-même, mais aussi les usagers de ce dernier. Pour un projet local, ce sont les riverains du projet, mais aussi ceux qui y travaillent ou l'utilisent.

Une fois les contours de ce périmètre délimités, les personnes concernées (physiques ou morales) sont informées du lancement de la procédure et sont invitées à faire acte de candidature pour être membres du bureau participatif. Les candidatures sont prises en compte, puis chacun est convié à élire son ou ses représentants selon sa catégorie. Ces derniers forment l'instance représentative du conseil de quartier ou de l'atelier. Ce groupe organise les réunions pour répondre aux questions, transformer les demandes individuelles en objectifs

communs et se faire le porte-parole des usagers auprès de la Mairie.

Cette approche offre la possibilité d'une autre légitimité au système de démocratie participative puisque ce ne sont pas les deux parties prenantes qui mènent les débats (ni l'élu, ni l'administration). De même, la parole des usagers et riverains ne passe plus par des canaux dont on ne connaît pas le niveau de démocratisation. L'écueil de la prise de parole intempestive est évité car la structure créée est l'émanation du citoyen et est le lieu de la prise de décision. La frontière entre l'espace public et l'espace privé est à nouveau marquée. La structure intermédiaire de *micro-représentativité* qu'est le bureau participatif est un filtre au travers duquel ressort l'intérêt général à l'aide des élus du bureau participatif.

En effet, l'assemblée des usagers (pour un quartier ou un projet) va regrouper des individus de natures différentes, riverains, usagers, commerçants... Les interactions sociales sont multiples. Certains argumentent en fonction de leurs intérêts, d'autres en fonction de leur appartenance culturelle. Cependant, cette structure intermédiaire tend à assurer une régulation de l'ensemble des débats afin d'arriver à une synthèse avec l'aval de tous, ou du moins de la majorité. Pour cela, la proximité des membres du bureau participatif avec les usagers est d'une aide importante, car tous ont les mêmes référentiels, dont on a vu l'importance dans la communication de proximité.

### **IV. Conclusion**

En conclusion, la *micro-représentativité* est un forum hybride à deux étages. Le premier niveau permet aux citoyens et aux élus du bureau participatif de mettre en place une double relation. Une lui permettant de générer des opinions communes et d'ouvrir la discussion, l'autre de partager des opinions techniques aptes à une meilleure compréhension mutuelle du projet. Le

second niveau de ce forum est la discussion entre le bureau participatif et la Mairie qui crée les conditions d'une décision argumentée. Cette entente est souvent en faveur de l'expertise apportée par le bureau d'un côté et par les élus et techniciens de l'autre. Ainsi, le modèle proposé de *micro-représentativité* présente une nouvelle forme de management de la participation qui nécessite certaines règles de mise en place et de fonctionnement :

- La détermination de l'échelle pertinente (du quartier ou du projet), offre la possibilité de prendre en compte concurremment les intérêts particuliers et l'intérêt général ;
- Le cadrage d'un domaine de compétence. Il s'agit de projets urbains dont l'intérêt général est avéré, et non pas de plaintes ponctuelles et individuelles dont le traitement ne relève pas d'un processus de concertation ;
- La création d'une structure de conseil de quartier à l'image des conseils municipaux. Il s'agit d'une formule améliorée des conseils actuels. Dans cette hypothèse, il y a des membres élus avec droit de vote, des membres consultatifs sans droit de vote, et un public. C'est là que réside la différence avec ce qui existe aujourd'hui dans la plupart des collectivités où le conseil est davantage un lieu de joutes verbales entre les riverains et les représentants élus ou les fonctionnaires de la collectivité. Dans cette nouvelle configuration, les membres, dont la composition peut être déterminée par quota, pourraient être élus par les résidents, commerçants et professionnels du quartier. Ils bénéficieraient ainsi de reconnaissance et de légitimité. Ils auraient un rôle de médiateur entre les demandes individuelles de la population et le conseil municipal

dont la fonction est d'entériner les décisions. Ce bureau serait le référent pour tout ce qui affecte la population riveraine d'un quartier. Cette structure tiendrait, selon une fréquence à définir (ex : deux fois par an), un conseil public dont elle aurait déterminé au préalable l'ordre du jour d'après les demandes des riverains, en orientant les plaintes personnelles vers les structures adéquates de l'administration et en mettant en exergue les sujets pouvant susciter un débat constructif. De même elle pourrait se prononcer sur la mise en place d'un atelier de quartier qu'elle présiderait après s'être assurée que les conditions requises pour un tel atelier soient réunies : à savoir une décision de faire, actée par le conseil municipal, un financement dégagé, une détermination de la part négociable/invariant.

La *micro-représentativité*, par son organisation et sa composition, a un rôle de catalyseur. Elle permet de développer une autre forme du *capital social* au sein de groupes territoriaux en insufflant par la même occasion à ses participants un regain de sens civique. Elle ambitionne de générer une forme de démocratie apte à ordonner et à rendre plus efficace l'utilisation du *capital social* des individus au sein d'une structure locale.

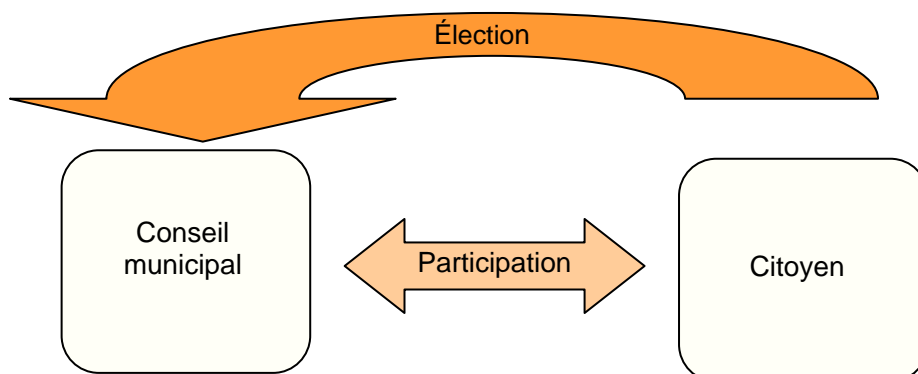
Ce modèle dresse le constat des lacunes de la démocratie représentative telle qu'appliquée aujourd'hui. Ainsi, la démocratie a été définie comme un modèle destiné au peuple pour lui permettre de prendre part à sa gestion. La *micro-représentativité* permet cette gestion et incite le citoyen à devenir acteur dans la Cité. S'il est difficile de changer les comportements, la *micro-représentativité* amène le système de représentation plus près du citoyen en marquant toutefois les frontières entre l'espace public et l'espace privé.

Ces hypothèses peuvent s'illustrer par les schémas suivants. Ils distinguent les

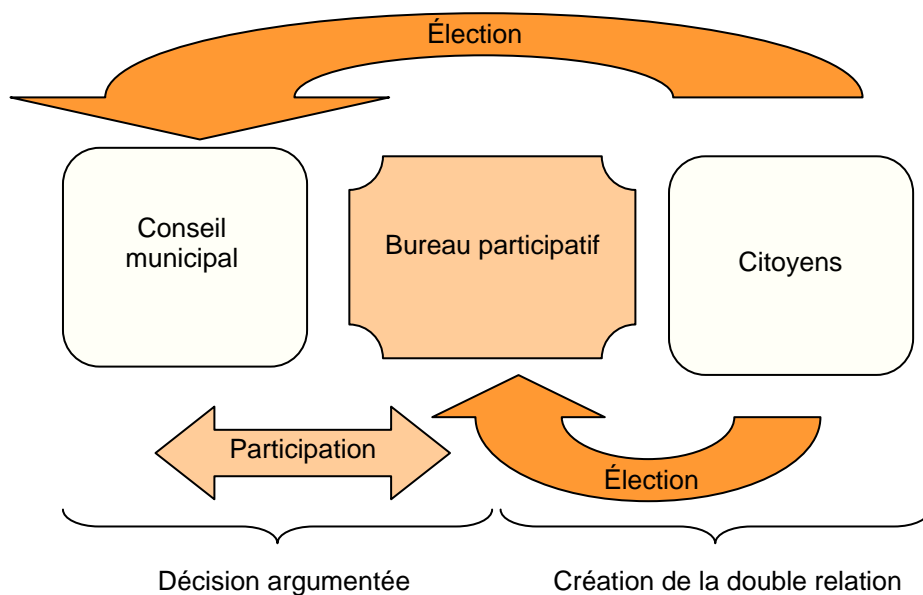


différences entre la démocratie représentative actuelle et le modèle de *micro-représentativité* ici proposé :

**Fig.1 : schéma de participation actuel**



**Fig. 2 : schéma de micro-représentativité**



## Repères bibliographiques

Akrich M., Callon M., Latour B., (2006), *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Presses de l'École des Mines, Paris.

Brousseau E., Rallet A., (1997), « Le rôle des TIC dans les changements organisationnels », in : *Economie de la connaissance et organisations*, Guilhon B., Huard P., Orillard M., Zimmermann J-B. (Dir.), Paris, L'Harmattan, p. 289.

Deporcq D., Schmidt P., (dir.), (2002), *La loi Démocratie de proximité: analyse et synthèse* », Paris, Lettre du cadre territorial.

Diderot, (1749), *Lettre sur les aveugles*.

Dubey G., (2001), *Le lien social à l'ère du virtuel*, Paris, Presses Universitaires de France.

Escarpit R., *Théorie générale de l'information et de la communication*, Hachette, Paris, 1976.

Feenberg A., (2004), *(Re)penser la technique*, Paris, La Découverte, p. 63.

Gardère J-P., (2006), *Démocratie participative et communication de proximité dans l'aménagement urbain. Le projet urbain : un outil de reconquête de la démocratie*. Bordeaux, Thèse de doctorat, Université Bordeaux 3.

Gramaccia G., (2001), *Les actes de langage dans les organisations*, Paris, L'Harmattan.

Habermas J., (1989), *La souveraineté populaire comme procédure. Un concept normatif d'espace public*, trad. M. Hunyadi, Lignes, n°7, p. 43. Cité par Ladrière P., (2001) *Pour une sociologie de l'éthique*, Paris, PUF.

Ladrière P., (2001), *Pour une sociologie de l'éthique*, Paris, PUF, p. 410.

Laughlin R. B., (2005), *La Recherche*, p. 106.

Simondon G., (1989), *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, p. 50.

Sfez L., (1992), *Critique de la communication*, Essai, Paris, p 67.